



Co-financé par
l'Union européenne



TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES :
ACTIONS MENÉES PAR LES ENTREPRISES
FRANÇAISES DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT
COMPILATION D'ÉTUDES DE CAS

A PROPOS DU WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 185.000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics.

Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Monique Barbut est présidente du WWF France et Véronique Andrieux en est la directrice générale depuis le mois d'août 2019.

Pour découvrir nos projets sur le terrain, rendez-vous sur : <http://projets.wwf.fr>

Ensemble, nous sommes la solution.

Date de publication :
Juin 2023

Auteurs :
Marie Philippe et Lorélie Escot (WWF France)

REMERCIEMENTS

Les auteurs de ce rapport souhaitent remercier l'ensemble des entreprises membres de l'initiative « Logistique & transport » d'être revenues sur leurs engagements contre le commerce illégal d'espèces sauvages pour partager leur expérience.

AVERTISSEMENT

Le présent document a été co-financé par le Fonds pour la sécurité intérieure - Police de l'Union européenne (convention 101035970). Son contenu ne reflète que les opinions de son auteur, qui en est seul responsable. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations.



© E. John / TRAFFIC

Illustration de couverture :
© Hélène Bouju

Maquette :
Hélène Bouju

INTRODUCTION



LE COMMERCE ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES EST DEVENU LA QUATRIÈME ACTIVITÉ CRIMINELLE ORGANISÉE LA PLUS LUCRATIVE

UNE ACTIVITÉ CRIMINELLE MAJEURE

Le commerce illégal d'espèces sauvages est devenu la quatrième activité criminelle organisée la plus lucrative après le trafic de drogues, de biens contrefaits et d'êtres humains. Tirant profit des liaisons commerciales internationales, il constitue une menace majeure pour la biodiversité, la sécurité des chaînes de transport et la situation sanitaire internationale. Qu'ils soient la source des spécimens, qu'ils se trouvent sur l'itinéraire du commerce illégal d'espèces sauvages (en tant que pays d'exportation vers le marché international, de transit ou d'importation) ou qu'ils en soient le marché final, peu de pays échappent à cette activité.

L'Union européenne (UE) est au carrefour du commerce illégal d'espèces sauvages. La France apparaît par exemple comme un pays de transit et de consommation important. Elle a été impliquée dans 3 924 saisies réalisées dans l'UE entre 2008 et 2017, qui ont concerné plus de deux millions de spécimens et près de 40 tonnes d'espèces sauvages. Au regard des risques et des conséquences associées au commerce illégal d'espèces sauvages, l'UE en a d'ailleurs fait l'une de ses dix priorités de lutte contre le crime grave et organisé depuis 2018¹ et a publié, en novembre 2022, une révision de son Plan d'action pluriannuel contre le trafic d'espèces sauvages².

UN ENJEU POUR LE SECTEUR DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT

Le commerce illégal d'espèces sauvages peut impacter toute entreprise intervenant sur la chaîne de transport (aéroports, compagnies aériennes, compagnies de transport maritime, opérateurs de transport express ou postal, services d'assistance en escale, etc.). Si une part importante des saisies sont réalisées dans les aéroports, le nombre de saisies réalisées sur la messagerie (express ou postale) est en croissance, et les volumes interceptés sur le vecteur maritime sont majeurs. Dans l'UE, sur l'ensemble des saisies effectuées entre 2015 et 2020, 37%, 21% et 4% d'entre elles ont respectivement été réalisées dans un aéroport, un centre de courrier/colis et dans un port maritime. Ces entreprises peuvent être à la fois victimes et complices involontaires du commerce illégal d'espèces sauvages, et encourent des risques d'ordre sanitaire (transmission de maladies infectieuses), sécuritaire (interconnexions avec d'autres crimes), réputationnel (exposition médiatique négative des entreprises), juridique (engagement de la responsabilité juridique de l'entreprise pour manquement à leur devoir de sécurité des salariés et des chaînes de transport) et économique (lorsque les problèmes juridiques et de sécurité entraînent une perte financière et de réputation). C'est pourquoi elles sont de plus en plus nombreuses à s'engager contre cette activité illégale.



LE NOMBRE DE SAISIES RÉALISÉES SUR LA MESSAGERIE (EXPRESS OU POSTALE) EST EN CROISSANCE

L'INITIATIVE « LOGISTIQUE & TRANSPORT » DU WWF FRANCE

La France joue un rôle clé dans les flux internationaux de marchandises et de passagers, à la fois à travers les plateformes de transport se trouvant sur son territoire et le dynamisme de plusieurs entreprises françaises à l'échelle internationale. Après avoir analysé les risques liés au commerce illégal d'espèces sauvages pour le secteur français du transport et avoir interrogé ses acteurs publics et privés sur leur engagement sur cet enjeu³, le WWF France a lancé en décembre 2019, avec sept entreprises volontaires, l'initiative « Logistique & transport ». A travers cette approche collaborative, les membres se sont fixés comme objectif de favoriser la diffusion d'informations sur le commerce illégal d'espèces sauvages, de développer des outils et mécanismes de gestion des risques, de sensibilisation et de communication, et d'encourager le partage d'expériences. L'initiative a été mise en suspens en conséquence de la pandémie de COVID-19, puis a été relancée en juin 2022.

A travers les études de cas suivantes, ces acteurs économiques qui ont choisi de s'engager contre le commerce illégal d'espèces sauvages reviennent sur les actions qu'ils ont mises en place et partagent leur expérience, afin d'inspirer et d'encourager d'autres parties prenantes à s'engager. Ces études de cas ne relatent pas, de manière exhaustive, l'ensemble des actions qui ont été mises en œuvre par les entreprises. Les actions présentées ici ont été sélectionnées pour leur pertinence en matière de stratégie de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, leur impact et parce qu'elles peuvent être reproduites par d'autres parties prenantes du secteur.

Une liste d'outils recommandés aux acteurs du secteur de la logistique et du transport qui souhaitent s'engager contre le commerce illégal d'espèces sauvages est incluse en fin de rapport.

UN ENGAGEMENT INTERNATIONAL FORT

L'initiative « Logistique & transport » s'inscrit dans une dynamique internationale d'engagements du secteur contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Elle s'appuie notamment sur :

- La déclaration du palais de Buckingham : Adoptée en 2016 par un ensemble d'acteurs (entreprises de transport aérien et maritime, opérateurs portuaires, agences de contrôle, organisations intergouvernementales, associations professionnelles et organisations non-gouvernementales), cette déclaration définit un plan d'action pour renforcer les pratiques du secteur du transport contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Celle-ci se décline en onze engagements principalement axés sur la mise en place de systèmes d'échange et de transmission d'informations, de formation du personnel, de promotion des bonnes pratiques, d'accompagnement du progrès technologique et d'alertes à propos des cargaisons suspectes.
- Le partenariat ROUTES : Grâce à la coopération entre des agences institutionnelles, des organisations professionnelles internationales, des entreprises de la logistique et du transport, des agences de contrôles, le monde académique et des experts de la conservation, le partenariat ROUTES (« Reducing Opportunities for Unlawful Transportation of Endangered Species Partnership ») est lancé en 2015. Il vise à mieux connaître les tendances du trafic d'espèces sauvages par voie aérienne et à mobiliser les acteurs clés de ce secteur pour y faire obstacle. Il a notamment permis le développement de multiples supports de sensibilisation et de formation destinés aux acteurs du secteur aérien.

1. La criminalité environnementale, et en particulier le trafic d'espèces sauvages et de déchets, ont été inscrits parmi les dix priorités de l'UE pour le cycle 2018-2021 puis 2022-2025.

2. Plan d'action 2022-2027 de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages

3. Cf. rapport « Break the chain : Comment les acteurs français de la logistique et du transport peuvent lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages » publié par le WWF France en 2020, et incluant des recommandations adressées notamment au secteur

ÉTUDES DE CAS



AÉROPORT DE LYON

RÉSULTATS ATTEINTS

En ce qui concerne la campagne d'affichage dans les terminaux :

- Campagne réalisée sur deux semaines, aux périodes les plus affluentes au sein de l'aéroport (22 au 29 juillet et du 22 au 29 août 2022)
- Création de visuels dédiés
- Utilisation de 35 écrans dont 3 de plus de 9 m²
- Environ 250 000 passagers impactés

En ce qui concerne la campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux :

- Publications simultanées sur les différents réseaux sociaux de l'aéroport de Lyon (LinkedIn, Instagram, Facebook et Twitter), pendant la campagne de sensibilisation organisée au sein des terminaux
- Nombre de vues cumulées : 15 070

L'aéroport de Lyon a également pris la parole, en mars 2022, lors d'un événement grand public organisé par la Métropole de Lyon et consacré à la problématique du commerce illégal d'espèces sauvages.

En ce qui concerne la sensibilisation des parties prenantes de l'aéroport : 45 personnes sensibilisées grâce aux 4 sessions ciblées sur le Comité de direction de l'aéroport, les cadres de compagnies aériennes et d'assistants en escale, et les déclarants en douane d'une entreprise de transport express.

EN BREF

L'aéroport de Lyon accueille les vols et services de multiples compagnies aériennes et entreprises logistiques opérant en France et à l'international. Avec une fréquentation ayant avoisiné 12 millions de passagers en 2019, il constitue le quatrième aéroport le plus affluant de France. En complément de ses actions tournées vers la protection de la biodiversité au sein et autour des aéroports Lyon-Saint Exupéry et Lyon-Bron, le groupe s'engage dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages en rejoignant l'initiative « Logistique & transport » en 2019. L'aéroport de Lyon mène plusieurs opérations de sensibilisation, tournées vers le grand public, les passagers, son personnel et les opérateurs présents sur la plateforme. En 2023, le groupe VINCI Airports a signé la déclaration du palais de Buckingham. Une série d'actions reprenant les recommandations du WWF France a également été définie par l'aéroport pour poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'initiative « Logistique & transport ».

PARTIES PRENANTES

Les actions de sensibilisation dirigées vers le grand public et les passagers ont été menées par le service en charge de la communication de l'aéroport de Lyon, avec le soutien et la validation du WWF France. La sensibilisation des salariés de l'aéroport et des professionnels opérant sur la plateforme a été pilotée par la direction en charge du développement durable, et réalisée par le WWF France.

APPUI DU WWF FRANCE

- Mise à l'agenda de la problématique du commerce illégal d'espèces sauvages au sein de l'entreprise
- Apport d'expertise sur la thématique
- Soutien dans l'élaboration des supports de sensibilisation (développement d'un cahier des charges, propositions de messages, mise à disposition des photos, etc.)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les temps de validation des visuels et supports de communication digitaux, bien que nécessaires, ont réduit la durée initialement prévue de la campagne.

FACTEURS DE RÉUSSITE

Le pouvoir d'attraction et de mémorisation du public ciblé par la campagne a pu être sollicité grâce à la qualité des visuels ayant pu être créés sur la base de photos en haute résolution d'animaux sauvages ciblés par le commerce illégal d'espèces sauvages, et grâce au slogan interpelant, concis et suscitant des émotions.

PRINCIPAUX APPRENTISSAGES ET OUTILS RECOMMANDÉS

La bonne compréhension des caractéristiques du commerce illégal d'espèces sauvages impactant l'aéroport de Lyon a permis de cadrer la campagne de sensibilisation. Celle-ci était prioritairement adressée aux passagers voyageant pour des raisons touristiques ou familiales. Aussi, pour interpeler ce public cible, l'aéroport de Lyon recommande de s'appuyer sur une accroche décalée et de privilégier les périodes de fortes affluences dans les terminaux.

LYON AÉROPORT
Powered by VINCI AIRPORTS

RAMENEZ DES PHOTOS, PAS DES ANIMAUX!

Par l'achat de souvenirs, vous pouvez être complice malgré vous du trafic d'animaux ou de plantes sauvages: SOYEZ VIGILANT!

EN PARTENARIAT AVEC WWF

LYON AÉROPORT
Powered by VINCI AIRPORTS

RAMENEZ DES PHOTOS, PAS DES ANIMAUX!

Par l'achat de souvenirs, vous pouvez être complice malgré vous du trafic d'animaux ou de plantes sauvages: SOYEZ VIGILANT!

EN PARTENARIAT AVEC WWF

Visuels affichés dans le cadre de la Campagne de sensibilisation.



RÉSULTATS ATTEINTS

- Signature de la déclaration du palais de Buckingham en 2018
- Formation de 70% des effectifs de l'escale et fret d'Aircalin à Nouméa, à travers 5 sessions d'effectuées entre mars et mai 2023

EN BREF

La compagnie aérienne Aircalin participe au développement de l'activité touristique de la Nouvelle-Calédonie en connectant ses îles à divers pays du Pacifique et à un réseau international. Elle a mis en place une politique de développement durable, répondant à des enjeux sociétaux et environnementaux liés à son activité, dans laquelle la compagnie affirme son engagement pour la protection de la biodiversité, notamment calédonienne. En 2018, Aircalin signe la déclaration du palais de Buckingham et se positionne ainsi en matière de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Elle poursuit son engagement en rejoignant l'initiative « Logistique et transport » du WWF France en 2019. Parmi les actions engagées, la compagnie a notamment mené une action de sensibilisation des personnels escales et marchandises, qui sera suivie d'une action d'information aux passagers. Aircalin prévoit également de mettre à jour ses conditions générales de vente pour traduire son engagement à se conformer aux réglementations relatives au commerce d'espèces sauvages et à lutter contre leur trafic.

PARTIES PRENANTES

Les actions engagées par Aircalin ont été pilotées au niveau de la Direction générale. L'action de sensibilisation du personnel a été mise en œuvre avec l'appui des directions passage et cargo, et en collaboration avec les services de douane et de biosécurité⁴ de l'aéroport de Tontouta, ainsi qu'avec l'antenne du WWF France en Nouvelle-Calédonie. L'action d'information aux passagers sera menée par la direction commerciale de la compagnie.

APPUI DU WWF FRANCE

- Apport d'expertise sur la thématique
- Développement de recommandations sur les actions à mener en priorité
- Mise à disposition d'outils pour mener à bien la communication et la sensibilisation auprès des publics cibles
- Animation des sessions de sensibilisation

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Au cours du développement de ses actions, Aircalin a rencontré des problèmes de disponibilité et de priorisation des sujets.

4. Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie et Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire (SIVAP)

FACTEURS DE RÉUSSITE

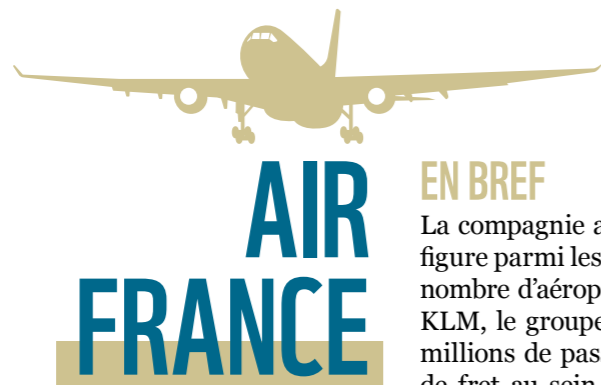
La lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages a été perçue comme un sujet fédérateur. La sensibilité du sujet que représente le commerce illégal d'espèces sauvages a interpellé et a encouragé le personnel à s'impliquer.

PRINCIPAUX APPRENTISSAGES ET OUTILS RECOMMANDÉS

Pour mettre en place ce type d'actions, Aircalin recommande de présenter le sujet de manière dynamique d'une part, à l'aide de chiffres, de photos ou encore de vidéos, et d'autre part, d'utiliser des exemples concrets qui peuvent être associés au quotidien du travail des équipes. Au regard de la sensibilité du sujet, la collaboration entre la compagnie, les autorités compétentes et le WWF France a permis de cibler au mieux les problématiques susceptibles d'impacter Aircalin et de renforcer les échanges.



© Roger Leguen / WWF



EN BREF

La compagnie aérienne nationale française, Air France, figure parmi les compagnies qui desservent le plus grand nombre d'aéroports dans le monde. Devenu Air France-KLM, le groupe a participé au transport de plus de 80 millions de passagers et de près d'un million de tonnes de fret au sein de ses avions en 2022. Consciente que le secteur aérien est exposé, à ses dépens, au commerce illégal d'espèces sauvages, la compagnie engage une démarche de tolérance zéro et formalise son engagement à lutter contre cette activité en signant, en 2017, la Déclaration du palais de Buckingham. Dans la foulée, Air France crée une plateforme interprofessionnelle pour faire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle une zone de non-passage du commerce illégal d'espèces sauvages en réunissant plusieurs entreprises partenaires, des organismes d'Etat (douanes, autorités de contrôles vétérinaires et phytosanitaires, etc.) et des organisations non-gouvernementales. En 2020, elle s'engage dans l'initiative Act4Nature International d'Entreprises pour l'environnement (EpE) avant de s'impliquer dans l'initiative « Logistique & transport » du WWF France en 2022.

Plusieurs actions sont déployées au sein de la division Cargo de la compagnie : formation des collaborateurs, sensibilisation des clients et participation à des groupes de travail avec des organisations intergouvernementales et associations internationales.

Parmi les actions engagées dans le cadre de son activité de transport de passagers, la compagnie française a développé une vidéo de sensibilisation sur le commerce illégal d'espèces sauvages, que les clients peuvent visionner sur le site commercial d'Air France, dans la rubrique « articles interdits dans les bagages », ainsi qu'à bord des avions effectuant des vols long-courrier, depuis 2018. Elle a également mis en place, à l'été 2022, une campagne de communication dans son réseau d'escales africaines, à travers des affichages à l'attention de ses clients et de ses salariés, afin de les aider à repérer et à signaler aux autorités compétentes des comportements ou des bagages suspects. Air France procède actuellement à la mise à jour de son affiche réglementaire sur les interdictions de transport en bagages, pour ajouter une référence aux espèces sauvages protégées et aux denrées périssables (voir ci-contre).

Enfin, alors qu'Air France finalise le développement d'une formation interne, dédiée aux enjeux du commerce illégal d'espèces sauvages, elle a tiré profit de la journée de la Biodiversité, le 22 mai 2023, pour sensibiliser son personnel à travers un défi sur la plateforme d'engagement participatif Vendredi (voir ci-contre).

RÉSULTATS ATTEINTS

- Signature de la déclaration du palais de Buckingham en 2017
- Une vidéo de sensibilisation développée par Air France, mise à disposition des salariés (sur l'intranet), des passagers (sur le site internet de la compagnie et en accès libre dans les avions long-courrier) et du grand public (chaîne Youtube de la douane française), et transmises à des parties prenantes du secteur
- Un support de sensibilisation (affiche) diffusé dans 44 escales dans 32 pays en Afrique.
- Une affiche réglementaire sur les interdictions de transport en bagages modifiée et affichée dans toutes les escales du groupe Air France-KLM



Affiche réglementaire sur les interdictions de transport en bagages.



Défi lancé sur la plateforme d'engagement participatif Vendredi

PARTIES PRENANTES

Les actions de la compagnie en matière de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages sont pilotées par sa direction du Développement durable. C'est avec l'appui du groupe de travail interprofessionnel de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et de son groupe de travail interne qu'Air France crée et diffuse la vidéo de sensibilisation sur le commerce illégal d'espèces sauvages. La vidéo a notamment été relayée par la douane française sur sa chaîne Youtube et a été partagée à KLM. La création, la mise à jour et la diffusion des supports de communication à l'attention du personnel Air France et des clients ont été permises par l'implication de diverses directions de la compagnie (incluant la direction Clients, la direction Escales internationales et la direction Fret) et la collaboration avec la direction générale de l'Aviation civile (DGAC). Enfin, la sensibilisation du personnel Air France à travers des formations et un défi thématique est le résultat d'une collaboration de la direction du Développement durable avec les services formation et la direction Communication de la compagnie, ainsi qu'avec le WWF France.

APPUI DU WWF FRANCE

- Apport d'expertise sur la thématique
- Soutien dans l'élaboration des supports de sensibilisation (identification des objectifs et du public cible, sélection et analyse des informations pertinentes à la sensibilisation d'un maximum de personnes en interne et en externe, etc.)
- Développement du support de formation
- Formulation de recommandations pour la définition d'actions concrètes, proportionnées et inscrites dans la durée

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Au départ, la méconnaissance du sujet a posé des difficultés en terme de mobilisation.

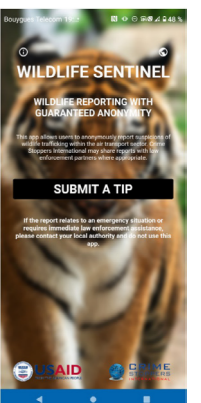
FACTEURS DE RÉUSSITE

Le bon déroulement des actions est dû à une collaboration constructive et respectueuse des contraintes et du périmètre de chaque acteur, à la création de partenariats extérieurs et à une bonne diffusion des données et des outils. La collaboration avec une organisation non-gouvernementale est également fédérateur et est perçue comme valorisant pour le travail réalisé par les équipes d'Air France.

PRINCIPAUX APPRENTISSAGES ET OUTILS RECOMMANDÉS

La nature et l'ampleur du commerce illégal d'espèces sauvages étant relativement méconnues au sein du secteur, il est essentiel de sensibiliser largement dans l'entreprise, avant de pouvoir mobiliser. Afin d'assurer leur impact, les actions doivent ensuite se concentrer sur le périmètre propre de l'entreprise, tout en s'appuyant sur une coordination avec les partenaires intervenant sur le reste de la chaîne logistique du transport. Air France souligne enfin l'importance de la sensibilisation des clients, en complément des contrôles du contenu des bagages par les autorités.

Afin de définir et de mettre en œuvre ses actions, Air France s'est prioritairement appuyé sur la réglementation CITES, sur la DGAC, sur les ressources du Partenariat ROUTES et sur l'application de l'Association du transport aérien international (IATA) pour le signalement de suspicions de commerce illégal d'espèces sauvages⁵ (application Wildlife Sentinel, voir ci-contre).



Application Wildlife Sentinel

5. L'application Wildlife Reporting (anciennement Wildlife Sentinel) est une plate-forme de signalements anonymes de la criminalité liée aux espèces sauvages, mais également d'autres types de crimes (traite des personnes, transport illicite de drogues, d'armes et d'argent, corruption, etc.).



EN BREF

Le groupe CMA CGM (la Compagnie Maritime d’Affrètement – Compagnie Générale Maritime), acteur majeur du transport de marchandises et de la logistique au niveau mondial, est présent dans plus de 160 pays et opère notamment plus de 275 lignes maritimes.

En 2015, le groupe prend la décision de bannir le transport d’aïlons de requins. A partir de 2020, CMA CGM renforce ses procédures pour le transport maritime des espèces dont le commerce est règlementé par la CITES. Désormais, pour toute marchandise animale ou végétale suspectée, le client est tenu de déclarer si l’espèce est couverte par la CITES et, le cas échéant, doit fournir le permis d’exportation requis. Le groupe a également suspendu toute exportation de bois depuis la Gambie, suite à une alerte reçue de l’ONG Environmental Investigation Agency (EIA) et des enquêtes menées en interne, qui ont fait émerger un risque que le bois soit issu de la déforestation.

En parallèle, CMA CGM a conçu une formation sur le transport illégal d’espèces protégées avec la CITES et l’ONU DC (Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime), adressée à tous ses agents commerciaux.

Dans la continuité de ses engagements à lutter contre le commerce illégal d’espèces sauvages, le groupe signe la déclaration du palais de Buckingham en 2020 et s’associe au WWF France en 2021, d’une part, pour identifier de potentielles zones de vulnérabilité sur ses chaînes de transport et développer des outils pour y répondre et, d’autre part, pour la sensibilisation des parties prenantes et de son secteur à cette problématique et aux solutions existantes.

En 2022, la compagnie maritime française démarre une collaboration avec l’Université d’Adélaïde en Australie pour détecter les routes maritimes internationales à haut risque de commerce illégal d’espèces sauvages et pour améliorer la surveillance et la protection de la biodiversité en Asie-Pacifique et en Océanie. Leur partenariat s’appuie sur l’innovation à travers un logiciel d’intelligence artificielle de détection des conteneurs suspects et un projet pilote de dépistage non invasif des types d’espèces transportés (ex : par échantillonnage). La même année, CMA CGM rejoint l’initiative « Logistique & transport » du WWF France en complément du partenariat existant.

PARTIES PRENANTES

Pour développer et appuyer ses différentes actions, CMA CGM a mobilisé, en interne, les services RSE, Sécurité & Sûreté, Lignes maritimes, les commerciaux et gestionnaires d’agences en local, et la CMA CGM Academy. Le groupe s’est également appuyé sur des partenaires externes : United for Wildlife, WWF France et l’Université d’Adélaïde.

RÉSULTATS ATTEINTS

- Adoption d’une interdiction de transport des ailerons de requins
- Adoption d’une interdiction d’exportation de bois depuis la Gambie
- Formation de sensibilisation au transport d’espèces protégées suivie par plus de 6 000 collaborateurs depuis 2020
- Signature de la déclaration du palais de Buckingham en 2020
- Mise à jour de l’instruction sur le transport d’espèces en danger et protégées du groupe, pour renforcer la vigilance des commerciaux face au risque de commerce illégal d’espèces sauvages

APPUI DU WWF FRANCE

- Apport d’expertise sur la thématique et accès à un réseau de collaboration, ayant permis d’apporter une vision plus claire des espèces ciblées par le commerce illégal, des routes maritimes à risque et des différentes parties prenantes œuvrant sur le sujet
- Appui à l’identification des risques liés au commerce illégal d’espèces sauvages pouvant peser sur les différentes activités du groupe (transport aérien, logistique, etc.)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

CMA CGM n’a pas rencontré de réels obstacles.

FACTEURS DE RÉUSSITE

La collaboration entre les parties prenantes internes ainsi que leur sensibilisation aux enjeux et menaces liées au commerce illégal d’espèces protégées ont permis le bon déroulement des actions.

PRINCIPAUX APPRENTISSAGES ET OUTILS RECOMMANDÉS

En interne, la sensibilisation des collaborateurs et la démonstration que chacun peut avoir un rôle à jouer pour lutter contre le commerce illégal d’espèces sauvages sont essentiels. CMA CGM souligne également l’importance de s’appuyer sur des experts et de développer des collaborations externes et entre secteurs pour agir contre le commerce illégal d’espèces sauvages.

Pour réaliser ses actions, CMA CGM s’est appuyé sur les lignes directrices de l’Organisation maritime internationale (OMI) pour la prévention et la répression du trafic d’espèces sauvages à bord des navires de transport maritime international, sur le rapport « Red Flag Indicator for Wildlife and Timber Trafficking in Containerized Sea Cargo » du WWF et de TRAFFIC ainsi que les fiches développées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), TRAFFIC et le WWF (tels que « Known trafficking routes, concealment methods and misdeclarations ») et le site internet Species+.





RÉSULTATS ATTEINTS

Environ 13 collaborateurs formés dans 6 pays à travers 3 sessions de formation ciblées sur les équipes « Logistique maritime » du siège de la Compagnie Fruitière et sur les équipes opérationnelles localisées dans les ports africains d'opération.

EN BREF

La Compagnie Fruitière est le premier producteur de fruits de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique. Ses neuf navires permettent à ses filiales de transporter chaque année plusieurs centaines de milliers de tonnes de fruits et légumes dans le monde, notamment depuis l'Afrique vers l'Europe. Engagée pour le développement socio-économique et environnemental des territoires dans lesquels elle est implantée, la Compagnie Fruitière s'est mobilisée contre le commerce illégal d'espèces sauvages en rejoignant l'initiative « Logistique & transport » du WWF France. Parmi les actions déployées sur ce sujet, le groupe a choisi de sensibiliser et de former les équipes « Logistique maritime » du siège puis les différentes équipes opérationnelles délocalisées dans les filiales, principalement en Afrique, dans des pays particulièrement exposés au commerce illégal d'espèces sauvages.

PARTIES PRENANTES

La Compagnie Fruitière a collaboré avec ses différentes filiales au Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal et Angleterre pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'initiative « Logistique & transport ».

APPUI DU WWF FRANCE

- Mise à l'agenda de la problématique du commerce illégal d'espèces sauvages au sein du groupe
- Amélioration des connaissances sur le commerce illégal d'espèces sauvages au sein du groupe
- Réalisation de formations auprès des différentes équipes ciblées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La Compagnie Fruitière, maîtrisant entièrement sa filière et ne se limitant quasiment qu'au transport de ses propres productions de fruits sur ses propres navires, était initialement peu sensibilisée au sujet, du fait de la faible exposition de ses lignes de transport au commerce illégal d'espèces sauvages.

FACTEURS DE RÉUSSITE

L'engagement de la Compagnie Fruitière au niveau du siège et la collaboration avec une organisation experte des enjeux relatifs au commerce illégal d'espèces sauvages, telle que le WWF France, a permis la bonne mobilisation des équipes dans les actions prévues dans l'initiative « Logistique & transport ».

PRINCIPAUX APPRENTISSAGES ET OUTILS RECOMMANDÉS

Pour procéder à la sensibilisation et à la formation des équipes, la Compagnie Fruitière recommande d'identifier un coordinateur interne du projet, et de s'associer avec une organisation disposant d'une expertise sur le commerce illégal d'espèces sauvages, qui peut jouer le rôle de catalyseur dans l'engagement de l'entreprise. La Compagnie Fruitière souligne que cette initiative « Logistique & transport » a créé une réelle prise de conscience pour les opérations du groupe.





RÉSULTATS ATTEINTS

- Inscription de la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages dans la stratégie « biodiversité » du groupe
- Actions de formation et de sensibilisation au sein du groupe, au niveau management et auprès du personnel opérationnel

EN BREF

La Poste assure, en France, la levée et la distribution de courriers et colis postaux. A travers plusieurs de ses entités (Chronopost, DGDgroup, etc.), le groupe La Poste est également présent sur le marché international de la livraison de colis express. En mai 2022, le Comité Exécutif du groupe inscrit la biodiversité dans sa stratégie environnementale, qui comprend désormais trois axes : climat, ressources et préservation du vivant. Face au risque d'utilisation de ses services pour le commerce illégal d'espèces sauvages, le groupe inscrit cet enjeu dans sa stratégie « biodiversité » et rejoint l'initiative « Logistique & transport » du WWF France. Une session de sensibilisation adressée au Comité de direction et au personnel occupant des fonctions de management a été organisée en octobre 2022 sur la problématique du commerce illégal d'espèces sauvages et le rôle des opérateurs postaux pour y faire obstacle. En juin 2023, le plan de formation pour la détection et la prévention du commerce illégal d'espèces sauvages va être mis en place dans les établissements opérationnels concernés, afin d'ouvrir la voie au déploiement d'actions sur le terrain.

PARTIES PRENANTES

La Poste collabore avec la douane française pour identifier les flux illicites sur ses chaînes de transport, dont le commerce illégal d'espèces sauvages.

APPUI DU WWF FRANCE

- Mise à l'agenda de la problématique du commerce illégal d'espèces sauvages au sein du groupe, avec une attention particulière aux enjeux impliquant le secteur postal
- Apport d'expertise sur la thématique
- Soutien à l'identification et à la mise en œuvre d'actions spécifiques à cette problématique au sein du groupe

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Dans le déroulement de ses actions, La Poste doit composer avec la méconnaissance du sujet et ce qu'il implique pour ses équipes. Une phase de pédagogie est donc importante pour permettre au groupe de se familiariser avec la problématique et les mesures à déployer. Les formations sont donc apparues comme une première étape importante mais leur organisation est contrainte par le manque de disponibilité des opérationnels pour les suivre.

L'un des obstacles majeurs auquel est confronté La Poste dans son engagement est qu'elle ne dispose d'aucun moyen pour vérifier l'exactitude des informations sur les colis qu'elle traite, relevant exclusivement de la responsabilité de l'expéditeur.

FACTEURS DE RÉUSSITE

La stratégie « biodiversité » de La Poste, qui intègre à présent la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, est portée au niveau du Comité Exécutif. Cela représente un levier essentiel pour mobiliser les interlocuteurs pertinents au sein du groupe. En complément, l'implication des directeurs d'établissements permet la traduction opérationnelle des actions prévues sur cette priorité.

PRINCIPAUX APPRENTISSAGES ET OUTILS RECOMMANDÉS

Afin de mettre en place des actions similaires, La Poste recommande tout d'abord de passer par une phase de sensibilisation et de pédagogie, destinée à faire prendre conscience de l'existence et de l'ampleur du phénomène du commerce illégal d'espèces sauvages. Pour agir de manière effective, il est ensuite important que le sujet soit porté, en interne, par les instances dirigeantes et la ligne managériale, tout en sensibilisant les opérationnels.



**PRINCIPAUX
OUTILS
RECOMMANDÉS
AU SECTEUR**

Il existe une diversité de ressources génériques ou spécifiques à certains acteurs de la logistique et du transport, destinées à sensibiliser ou à outiller le secteur pour prévenir, détecter ou répondre au commerce illégal d'espèces sauvages. La liste ci-dessous ne prétend donc pas être exhaustive.

- **Rapport « Break the chain : comment le secteur français de la logistique et du transport peut lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages » (WWF France, 2020)** : Publication incluant un diagnostic des risques, engagements et actions portées par le secteur en matière de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, ainsi qu'un ensemble de recommandations adressées à différentes parties prenantes.
- **Introductory Digital Course on CITES** : Cours en ligne introductif à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- **Global Environmental Crime Tracker (Environmental Investigation Agency), ROUTES Dashboard (C4ADS), Wildlife Seizure Dashboard (C4ADS), Wildlife Trade Portal (TRAFFIC)** : Répertoires et analyses de données de saisies d'espèces sauvages.
- **Taskforce Transport de United for Wildlife** : Groupe de travail réunissant des entreprises et experts mondiaux du secteur du transport, des agences et autorités gouvernementales, des organisations intergouvernementales et des organisations non-gouvernementales, pour sensibiliser, caractériser l'exposition du secteur et trouver des solutions pour mettre un terme au commerce illégal d'espèces sauvages.
 - ➔ **La déclaration du palais de Buckingham**, développée par la Taskforce Transport de United for Wildlife, reste ouverte à la signature.
- **Formation de la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA)** : cours composé de trois modules de formation, visant à outiller les transitaires pour prévenir, détecter et répondre au commerce illégal d'espèces sauvages.

SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DE L'AVIATION

- **ROUTES** : Série d'outils utiles à la sensibilisation et à la formation du personnel au commerce illégal d'espèces sauvages, ainsi qu'au renforcement des connaissances et de la compréhension du commerce illégal d'espèces sauvages.
- **Association du transport aérien international (IATA)** : Lignes directrices et documents cadre, flyers, supports de sensibilisation, outil de formation et recommandations de ressources dédiés aux compagnies aériennes.
- **Conseil international des aéroports (ACI)** : Publications, supports de sensibilisation, outil de formation, compilations de bonnes pratiques et recommandations de ressources dédiés aux aéroports.

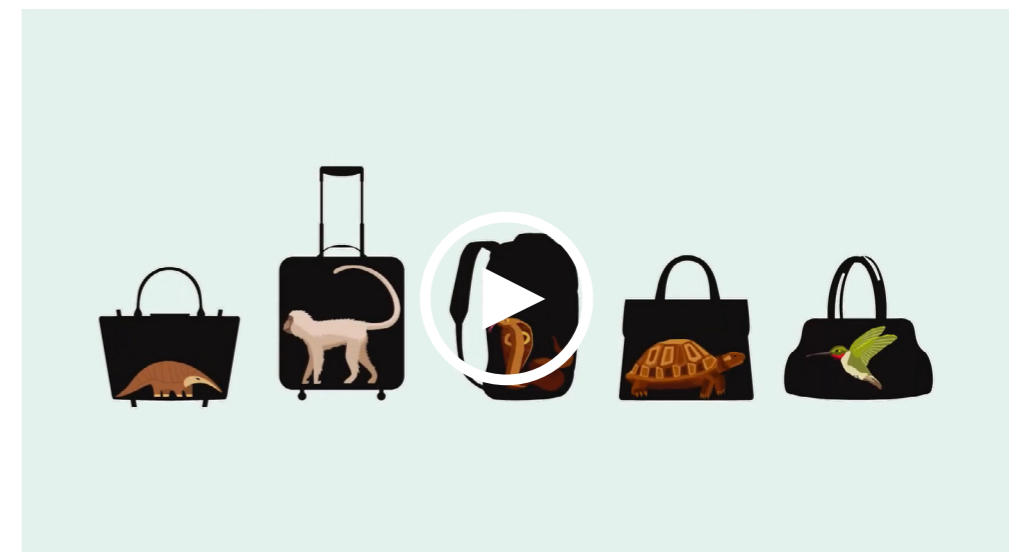
SPÉCIFIQUES AU SECTEUR MARITIME

- **Rapport « Red flag indicators for wildlife and timber trafficking in containerized sea cargo » (WWF et TRAFFIC, 2021)** : Compilation d'informations et d'indicateurs de risque visant à permettre la détection de cargaisons suspectes et les cas de non-conformité, incluant des études de cas concernant les grands trafics d'espèces sauvages par voie maritime.
- **Lignes directrices de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la prévention et la répression du trafic d'espèces sauvages à bord des navires de transport maritime international (FAL.5/Circ.50)** : Orientations et recommandations adressées au secteur public et privé du transport de marchandises par voie maritime.
 - ➔ Une formation "Formation introductive pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages sur les chaînes commerciales internationales" (Introductory Course to Counter Wildlife Trafficking in the Maritime Supply Chains) est actuellement en développement et sera disponible sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'OMI (IMO e-learning portal).

- **Formation de l'Institute of Chartered Shipbrokers et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** : Cours composé de quatre modules, adressés à tous les acteurs de la chaîne logistique maritime, et visant à les outiller pour prévenir, détecter et répondre au commerce illégal d'espèces sauvages.
- **Centre de ressources du PNUD** : vidéo de sensibilisation et fiches synthétiques sur le commerce illégal d'espèces sauvages exploitant le secteur du transport maritime.
- **Formation de la Communauté d'Afrique de l'Est sur le programme d'Opérateur Economique Agréé (OEA) et la détection du trafic d'espèces sauvages** : Cours dédié à la meilleure compréhension du statut d'OEA et à son utilisation pour faire obstacle au commerce illégal d'espèces sauvages.

SPÉCIFIQUES AU SECTEUR POSTAL ET EXPRESS

- **Brochure « Commerce illégal d'espèces sauvages dans l'Union européenne : ses impacts sur le secteur de la messagerie et comment agir » (WWF et TRAFFIC, 2021)** : Compilation d'informations et d'indicateurs de risque visant à permettre la détection de colis suspects et les cas de non-conformité dans l'Union européenne.



LE WWF FRANCE ET LE SECTEUR DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT S'ASSOCIENT POUR LUTTER CONTRE LE COMMERCE ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® “WWF” & “Pour une planète vivante” sont des marques déposées.

WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.